

Archives départementales en ligne - Le portail des archives en ligne numérisées.

×

- [Archives départementales](#)
- [Archives municipales](#)
- [Archives de l'étrangers](#)
- [Guide des recherches généalogiques et des archives en France](#)
- [Forum](#)

Guide des recherches généalogiques et des archives en France

GUIDE COMPLET DES RECHERCHES GENEALOGIQUES ET DES ARCHIVES EN FRANCE EN 2025

Sommaire

[I. Quelles archives consulter pour faire sa généalogie ?](#)

- [Que dit la loi concernant la consultation des archives ?](#)
- [Archives d'état civil](#)
- [Registres paroissiaux](#)
- [Recensements de population](#)
- [Archives notariales](#)
- [Archives militaires](#)
- [Archives judiciaires](#)
- [Archives foncières et cadastrales](#)
- [Archives des sociétés et des entreprises](#)
- [Archives photographiques et iconographiques](#)
- [Archives personnelles et familiales](#)

[II. Ou chercher ?](#)

- [Archives familiales](#)
- [L'accès aux archives est-il payant ?](#)
- [Archives municipales](#)
- [Archives départementales](#)
- [Archives nationales](#)
- [Le Service Historique de la Défense \(SHD\)](#)
- [Archives étrangères](#)
- [Les archives en ligne](#)
- [Archives spécifiques](#)



III. Comment faire sa généalogie ?

- a. Pourquoi faire sa généalogie ?
- b. Comment commencer sa généalogie ?
- c. Comment faire son arbre généalogique ?
- d. Comment s'organiser ?
- e. La numérotation SOSA ?

IV. Généalogie, informatique et internet.

- a. Quel logiciel utiliser ?
- b. Peut-on faire sa généalogie par internet ?
- c. La norme GEDCOM : un format d'échange universel
- d. Quels sites utiliser pour retrouver ses ancêtres ?
- e. Rôle des réseaux sociaux

V. La Paléographie

- a. Qu'est-ce que la paléographie ?
- b. L'écriture au fil des siècles.
- c. Comment apprendre à déchiffrer les actes anciens ?
- d. Outils pour s'entraîner à déchiffrer

VI. Généalogie et ADN

- a. Qu'est-ce que l'ADN et son rôle en généalogie ?
- b. Quels sont les types de tests ADN utilisés en généalogie ?
- c. Que peut-on découvrir avec un test ADN ?
- d. Quels sont les avantages des tests ADN en généalogie ?
- e. Y a-t-il des limites aux tests ADN en généalogie ?
- f. Comment utiliser un test ADN pour enrichir son arbre généalogique ?
- g. Le test ADN généalogique est-il légal en France ?
- h. Quelle société pour faire des test ADN hors de France ?

VII. Evolution des recherches généalogiques avec l'IA.

- a. Introduction : Les nouvelles opportunités offertes par l'IA en généalogie
- b. Croisement automatisé des bases de données et facilitation des recherches
- c. Traduction automatique et facilitation de l'accès aux archives étrangères
- d. Paléographie assistée par IA : lecture et interprétation des manuscrits anciens
- e. L'IA et la restitution visuelle : recréer l'histoire familiale
- f. Les avancées de l'IA pour la généalogie collaborative
- g. Prospective : l'avenir de l'IA en généalogie

VIII. Questions fréquentes à propos de généalogie.

- a. Quelle est la différence entre ascendant et descendant ?
- b. Connaître l'origine de son nom de famille ?



- [c. Comment savoir de qui on descend ?](#)
- [d. Comment retrouver les origines de sa famille ?](#)
- [e. A quelle période peut-on espérer faire remonter sa généalogie ?](#)
- [f. Descendons-nous tous de Charlemagne ?](#)
- [g. Avoir recours à un généalogiste professionnel ?](#)
- [h. Comment devenir généalogiste professionnel ?](#)
- [i. Comment retrouver la trace d'une personne ou d'un parent ?](#)
- [j. Ou trouver un cercle ou une association de généalogiste ?](#)
- [k. Comment organiser une cousinade ?](#)
- [l. Qu'est-ce que la psycho-généalogie ?](#)
- [m. Où trouver des généalogies de stars ou célébrités ?](#)
- [n. La noblesse en généalogie : tout le monde a-t-il des ancêtres nobles ?](#)
- [o. Les calendriers utilisés en France.](#)
- [p. Comment interpréter les causes de décès dans les anciens actes ?](#)
- [q. Qu'est-ce que la consanguinité en généalogie ?](#)
- [r. Comment faire des recherches généalogiques en dehors de la France ?](#)
- [s. Comment retrouver les traces d'un ancêtre parti à l'étranger ?](#)
- [t. La généalogie lorsque l'on a été adopté : est-ce possible ?](#)
- [u. Retrouver la trace des anciens combattants étrangers en France, notamment d'origine maghrébine ou d'Afrique](#)
- [v. Comment imprimer son arbre généalogique en grand format ?](#)

I. Quelles archives consulter pour faire sa généalogie ?

a. Que dit la loi concernant la consultation des archives ?

La consultation des archives en France est encadrée par le Code du patrimoine, notamment par les articles L213-1 à L213-8. Ces articles fixent les délais de communication des documents selon leur nature. Voici les principaux délais à connaître :

- **75 ans pour les actes de naissance et actes de mariage.** Ce délai est réduit à 50 ans pour les actes lorsque la personne concernée est décédée.
- **25 ans pour les actes de décès et les documents de recensement.**
- **50 ans pour les documents relatifs à la vie privée, à la santé et aux affaires familiales.**
- **100 ans pour les documents judiciaires liés à des affaires mineures et les documents comportant des données fiscales ou sociales.**
- **120 ans pour les documents relatifs à une personne vivante.**
- **30 ans pour la plupart des autres documents administratifs,** à compter de leur date de clôture.

Les archives publiques sont librement consultables dès lors qu'elles ont dépassé ces délais de communication. Par ailleurs, il est possible de demander des dérogations pour accéder à certains documents avant la fin de ces délais, sous réserve de justifications légitimes, conformément à l'article L213-3 du Code du patrimoine.

b. Archives d'État Civil

Les archives d'état civil relèvent du cadre de classement des archives départementales, plus précisément des séries E et GG. La série E comprend les registres paroissiaux et d'état civil, tandis que

la série GG regroupe les registres paroissiaux d'avant la Révolution française. Chaque série est complétée par les tables décennales, qui facilitent la recherche en regroupant les événements (naissances, mariages, décès) sur une période de 10 ans.

c. Registres Paroissiaux

Les registres paroissiaux, conservés dans la série GG des archives départementales, couvrent la période antérieure à 1792, année où l'état civil est devenu une compétence publique. Les registres incluent les actes de baptême, mariage et sépulture, souvent avec des informations complémentaires sur les témoins et la parenté. Pour les consulter, il est utile de se référer aux inventaires en ligne des archives départementales ou de solliciter directement les services compétents.

d. Recensements de Population

Les recensements de population sont généralement classés dans la série M des archives départementales. Ils offrent des informations précieuses sur la composition des foyers, la profession et le lieu de résidence des membres d'une famille à des moments spécifiques. Jusqu'au XVIIIe siècle, les recensements sont faits par feux, c'est-à-dire par famille, et seul le nom du chef de famille est mentionné. A partir du 19ème siècle, ils sont réalisés tous les 5 ans. Les recensements antérieurs à 1975 sont accessibles sans restriction, tandis que ceux postérieurs suivent les délais de communication définis par le Code du patrimoine.

e. Archives notariales

Les archives notariales sont classées dans la série 4E des archives départementales et incluent divers actes tels que les contrats de mariage, testaments et inventaires après décès. Ces documents permettent d'établir des liens patrimoniaux et de comprendre les relations économiques au sein des familles. Les actes notariés sont souvent classés par étude notariale et par ordre chronologique.

f. Archives militaires

Les archives militaires relèvent du cadre de classement des archives départementales et nationales, souvent dans la série R (affaires militaires). Ces documents incluent les registres de recrutement et les dossiers individuels de soldats. Les registres matricules sont accessibles à partir de la série R, et ils fournissent des informations détaillées sur le parcours militaire d'un individu, incluant sa carrière, ses décorations et ses éventuelles campagnes militaires.

g. Archives judiciaires

Les archives judiciaires se trouvent dans la série U des archives départementales. Elles incluent les documents issus des tribunaux civils et criminels. Ces dossiers peuvent être particulièrement instructifs pour comprendre les conflits familiaux ou commerciaux. Les documents sont souvent classés par juridiction et par ordre chronologique.

h. Archives foncières et cadastrales

Les archives foncières et cadastrales sont principalement conservées dans la série P des archives départementales. Elles incluent les plans cadastraux, qui représentent les propriétés foncières, les

registres fiscaux, indiquant les propriétaires des parcelles de terrain. Ces documents sont essentiels pour comprendre l'évolution de la propriété familiale à travers le temps.

i. Archives des sociétés et des entreprises

Les archives des sociétés et des entreprises sont classées dans la série S. Elles contiennent des informations sur les entreprises locales, leurs employés, et parfois les bilans financiers ou les opérations commerciales importantes. Ces archives sont moins souvent consultées, mais elles peuvent être particulièrement utiles pour retrouver des ancêtres ayant travaillé dans des entreprises spécifiques.

j. Archives photographiques et Iconographiques

Les archives photographiques et iconographiques sont conservées dans la série Fi des archives départementales. Elles comprennent des photographies, des cartes postales, des gravures et autres documents visuels qui permettent de retracer l'évolution des lieux ou d'illustrer des événements familiaux.

k. Archives personnelles et familiales

Les archives personnelles et familiales se trouvent souvent dans la série J des archives départementales. Elles regroupent des documents tels que les correspondances, journaux intimes, et papiers personnels ayant appartenu à des familles ou des individus. Ces archives peuvent également inclure des archives privées déposées volontairement dans des services publics.

II. Où chercher ?

Lorsqu'on entreprend des recherches généalogiques, il est crucial de savoir où consulter les différentes sources d'archives. Que ce soit dans des institutions publiques ou privées, en ligne ou sur place, voici un aperçu des principaux lieux où chercher les informations nécessaires à la construction de son arbre généalogique.

a. Archives familiales

Les archives familiales sont souvent la première étape cruciale pour toute recherche généalogique. Elles regroupent des documents personnels, tels que des certificats de naissance, carnets de famille, lettres, cartes postales, journaux intimes, albums de photos, et parfois même des documents légaux comme des contrats de mariage. Ces trésors familiaux peuvent apporter des informations essentielles sur vos ancêtres et leur environnement.

Pour tirer le meilleur parti des archives familiales, il est conseillé d'interroger les membres de votre famille, en particulier les aînés comme vos grands-parents. Les discussions avec eux peuvent fournir des récits détaillés et des anecdotes que vous ne trouverez dans aucun document officiel. Mais attention : les souvenirs peuvent être altérés par le temps ou influencés par des récits familiaux, donc il est toujours bon de croiser ces informations avec des documents d'archives formels.

Voici quelques questions à poser à vos aînés pour recueillir des informations généalogiques :

- Questions sur l'enfance : Demandez-leur où ils ont grandi, quels étaient leurs amis, leurs activités préférées, et s'ils ont des souvenirs particuliers de moments marquants, comme les anniversaires ou les fêtes locales. Ces détails peuvent apporter un contexte vivant à l'histoire familiale. Plus les renseignements seront précis et datés, plus vos recherches dans les archives avanceront rapidement.

- Questions sur la scolarité et la vie professionnelle : Où ont-ils été scolarisés, quels étaient leurs rêves de métier, quelles ont été leurs premières expériences professionnelles ? Cela permet de comprendre leur parcours et les influences économiques de leur époque.
- Questions sur le mariage et les enfants : Interrogez-les sur comment ils ont rencontré leur conjoint, leur mariage, et leurs souvenirs de l'enfance de leurs enfants. Ces récits peuvent contenir des informations précieuses pour reconstruire des liens familiaux.
- Questions sur les traditions et la culture familiale : Quelles étaient les traditions familiales ? Y avait-il des recettes, des coutumes, ou des objets familiaux transmis de génération en génération ? Ces éléments ajoutent une dimension culturelle à votre généalogie.

Il peut être très utile de préparer des documents, comme un arbre généalogique ou des photographies anciennes, lors de ces entretiens pour raviver la mémoire et encourager les discussions. Enfin, n'oubliez pas d'enregistrer ou de prendre des notes, afin de conserver ces précieux témoignages pour les générations futures.

b. L'accès aux archives est-il payant ?

Dans la majorité des cas, l'accès aux archives départementales et nationales en France est gratuit. La consultation sur place, dans les salles de lecture, ne nécessite généralement pas de paiement, même si certaines formalités d'inscription peuvent être demandées. Cependant, des frais peuvent s'appliquer pour les services annexes, tels que la reproduction de documents (photocopies, impressions, scans). Comme pour les archives nationales, l'accès aux archives municipales est souvent gratuit. Cela dépend toutefois des règles propres à chaque mairie. De plus, les mêmes frais pour les reproductions de documents peuvent s'appliquer.

Beaucoup de services d'archives proposent une consultation en ligne de leurs documents. Cette consultation est souvent gratuite, notamment pour les archives publiques en France, qui mettent à disposition des ressources en ligne via les sites des archives départementales ou nationales. Cependant, pour des sites privés ou certaines archives spécifiques, un abonnement ou des frais de consultation en ligne peuvent être exigés.

c. Archives municipales

Les archives municipales sont un autre lieu clé pour les recherches généalogiques. Elles conservent les registres d'état civil et parfois des documents complémentaires tels que des recensements ou des registres électoraux. Les archives municipales concernent principalement les événements locaux, comme les actes de naissance, mariage et décès. Chaque municipalité peut avoir des ressources différentes, mais elles sont généralement classées en séries E et F (pour l'état civil et les documents de gestion municipale). Il est conseillé de consulter les archives des petites communes pour retrouver des ancêtres ayant vécu dans des localités spécifiques.

d. Archives départementales

Les archives départementales sont un incontournable pour la recherche généalogique. Chaque département conserve des registres d'état civil, des recensements, des archives notariales et judiciaires, ainsi que des documents cadastraux. Les archives départementales sont organisées en plusieurs séries thématiques, comme la série E pour l'état civil et les archives notariales, la série P pour les plans cadastraux, ou encore la série R pour les dossiers militaires. Ces documents sont généralement accessibles gratuitement, mais certaines archives peuvent nécessiter une consultation sur place ou une demande de reproduction.

e. Archives nationales



Les archives nationales conservent les documents relatifs à l'histoire de l'État et de ses institutions. Elles sont organisées en plusieurs sites en France (Paris, Pierrefitte-sur-Seine, Fontainebleau) et sont particulièrement utiles pour des recherches sur des personnalités publiques ou des événements nationaux. Les archives nationales abritent également des dossiers administratifs, des inventaires de biens, des documents relatifs aux distinctions honorifiques et des archives militaires. Pour les généalogistes, ces archives peuvent contenir des informations sur les ancêtres ayant travaillé pour l'État ou ayant été impliqués dans des événements d'envergure nationale.

f. Le Service Historique de la Défense (SHD)

Le Service Historique de la Défense (SHD) est une institution incontournable pour les recherches en généalogie militaire et pour toute documentation concernant les forces armées françaises. Cet établissement, sous la tutelle du Ministère des Armées, conserve une vaste collection d'archives qui documentent l'histoire militaire de la France, de la période médiévale à nos jours. Le SHD est donc une ressource précieuse pour ceux qui souhaitent explorer le passé militaire de leurs ancêtres ou comprendre le contexte d'événements historiques majeurs dans lesquels la France a été engagée. Voici les principaux types de documents que l'on peut y consulter :

1. Les Dossiers de carrière et de service des soldats

Le SHD conserve les dossiers personnels des militaires ayant servi dans les différentes armées françaises (terre, air, marine) et aux différentes époques. Ces dossiers contiennent des informations variées, telles que :

- Date et lieu de naissance, renseignements familiaux de l'individu.
- Parcours militaire : unités, régiments et lieux d'affectation.
- Grades et promotions : évolution de carrière, distinctions et récompenses.
- Événements notables : blessures, mentions pour faits de bravoure, décorations.
- Pensions et retraites : éléments concernant les pensions militaires.

Ces informations permettent de reconstituer la vie militaire de l'ancêtre, ses déplacements, ses actions notables et même ses récompenses. Les périodes couvertes varient, mais les dossiers sont souvent bien documentés pour les guerres du XXe siècle.

2. Les Documents sur les conflits et les campagnes militaires

Le SHD possède également des archives détaillées sur les grandes campagnes militaires menées par la France, y compris :

- Les guerres mondiales : dossiers sur les opérations, les régiments engagés, les pertes.
- Les campagnes coloniales et expéditions lointaines : traces des actions militaires dans les anciennes colonies françaises, en Afrique du Nord, en Indochine, etc.
- Les conflits anciens : des documents sur des guerres plus anciennes, comme les campagnes napoléoniennes, les guerres de Louis XIV, et des documents sur la période médiévale.

Ces documents offrent un aperçu détaillé des campagnes et des opérations militaires, permettant de situer un ancêtre dans le contexte de conflits majeurs. Il est également possible de consulter des cartes, des rapports de bataille, et même des journaux de marche de régiments.

3. Les registres et matricules militaires

Pour les chercheurs en généalogie, les registres matricules sont souvent une première étape dans les recherches militaires. Ces registres, qui répertorient les soldats appelés sous les drapeaux, contiennent des informations détaillées :

- Nom, prénom, date et lieu de naissance : des informations de base pour identifier l'individu.

- Numéro de matricule : une référence unique pour chaque militaire, permettant de retrouver d'autres documents associés.
 - Parcours militaire succinct : affectations principales, promotions, événements majeurs.
- Ces registres sont d'une grande aide pour ceux qui ne connaissent pas encore le parcours militaire complet de leur ancêtre et souhaitent une première approche.

4. Accès et consultation des archives du SHD

Le SHD possède plusieurs centres de consultation en France, notamment à Vincennes pour les archives de l'armée de terre et à Toulon pour celles de la marine. Ces centres permettent aux chercheurs d'accéder à une grande partie des documents sur place. La procédure pour consulter les archives inclut :

- Inscription : enregistrement au centre et obtention d'une carte de lecteur.
 - Consultation en salle : pour la majorité des documents, la consultation se fait sur place, avec l'assistance des archivistes.
 - Demande de numérisation ou reproduction : pour certains documents, une demande de numérisation est possible, bien que cela dépende de l'état des documents et des droits d'accès.
- Certains dossiers sont également disponibles sous forme numérique sur le portail du SHD, facilitant l'accès à distance pour les chercheurs ne pouvant se rendre dans les centres.

5. Limites et précautions dans l'utilisation des archives militaires

Les archives militaires, en particulier celles des périodes récentes, sont parfois soumises à des restrictions d'accès pour des raisons de confidentialité et de sécurité. De plus, certaines archives de guerre peuvent avoir été perdues ou détruites lors de conflits, en particulier pour les périodes de guerre. Il est recommandé de se renseigner auprès du SHD pour connaître les conditions d'accès spécifiques aux documents souhaités.

g. Archives étrangères

La consultation de services d'[archives étrangères](#) peut être nécessaires si des ancêtres ont émigré ou si la famille a des racines dans d'autres pays. De nombreuses bases de données en ligne permettent de consulter des archives d'état civil, des recensements ou des dossiers militaires provenant d'autres pays. Par exemple, pour les familles ayant des racines en Europe, il est possible de consulter les archives nationales ou locales dans des pays comme l'Allemagne, l'Italie, ou la Pologne. Les délais et modalités d'accès peuvent varier en fonction des pays, il est donc conseillé de se renseigner en amont sur les conditions de consultation.

h. Les archives en ligne

La numérisation des archives a considérablement facilité les recherches généalogiques, permettant d'accéder à de nombreuses sources depuis chez soi. La majorité des archives départementales et nationales ont commencé à mettre en ligne des documents numérisés tels que les registres d'état civil, recensements, plans cadastraux et registres matricules militaires. Des plateformes comme FranceArchives et Archives-departementales.com centralisent ces données, offrant un accès simplifié aux généalogistes. L'accès aux archives en ligne est souvent gratuit, mais certaines plateformes peuvent demander des abonnements pour des services complémentaires.

i. Archives spécifiques



Il existe également des archives spécifiques qui peuvent être utiles selon les origines ou l'histoire de la famille. Par exemple, pour des recherches sur des ancêtres juifs, il existe des archives spécialisées dans les documents concernant la communauté juive de France. De même, pour des recherches sur des ancêtres expatriés ou ayant vécu dans les colonies françaises, les archives d'outre-mer à Aix-en-Provence offrent des ressources précieuses. D'autres archives peuvent inclure des documents sur les prisonniers de guerre, les réfugiés ou les personnes naturalisées.

III. Comment faire sa généalogie ?

Faire son arbre généalogique est une aventure fascinante qui permet de remonter dans le temps et de reconstituer l'histoire de sa famille. Que l'on soit débutant ou plus expérimenté, cette section fournit des étapes concrètes pour entreprendre efficacement des recherches généalogiques.

a. Pourquoi faire sa généalogie ?

Les motivations pour entreprendre des recherches généalogiques sont nombreuses et variées. Pour certains, il s'agit de comprendre leurs racines et de reconstituer l'histoire familiale. D'autres souhaitent découvrir des informations sur des membres perdus de la famille, comprendre l'évolution patrimoniale ou même établir des droits à des successions. Faire sa généalogie, c'est aussi un moyen de mieux comprendre le contexte historique dans lequel vivaient ses ancêtres, et souvent, cela permet de renforcer les liens avec la famille actuelle en partageant ces découvertes.

D'un point de vue pratique, la généalogie peut également servir à des fins légales ou médicales, par exemple pour prouver des filiations dans le cadre de successions ou pour comprendre certaines maladies héréditaires.

b. Comment commencer sa généalogie ?

Commencer sa généalogie peut sembler intimidant, mais en procédant de manière organisée, les recherches se font étape par étape. Voici quelques conseils pour bien débuter :

1. Collecter des informations familiales : La première étape consiste à rassembler tous les documents dont vous disposez déjà dans votre famille (livrets de famille, actes d'état civil, photos, lettres, etc.). Parallèlement, interroger les membres de votre famille, en particulier les aînés, est crucial pour récolter des anecdotes, des récits et des indices sur vos ancêtres (voir les questions du point précédent).

2. Créer un arbre généalogique : À partir des informations collectées, vous pouvez commencer à construire votre arbre généalogique. Il est important de noter toutes les informations de base sur chaque membre (noms, prénoms, dates et lieux de naissance, mariage et décès) et de commencer par les générations les plus récentes.

3. Consulter les archives : Une fois les premières informations en main, il est temps de consulter les archives publiques. Les archives d'état civil, les registres paroissiaux, les recensements et les archives notariales sont autant de sources précieuses pour compléter et vérifier les données collectées.

4. Utiliser des logiciels et des bases de données en ligne : Il existe de nombreux outils qui permettent de structurer vos recherches, comme des logiciels de généalogie (ex. : [Généatique](#), [Heredis](#)) ou des plateformes en ligne ([Geneanet](#), [Filae](#)). Ces outils facilitent l'organisation des données et permettent d'accéder à des archives en ligne, tout en créant des liens avec d'autres généalogistes.

c. Comment faire son arbre généalogique ?



La création d'un arbre généalogique se fait en partant de vous-même puis en remontant progressivement dans les générations. Il existe plusieurs types de représentation graphique d'un arbre généalogique, mais les plus courants sont :

1. **L'arbre ascendant** : Il part de vous et remonte à travers vos parents, grands-parents, arrière-grands-parents, etc. Ce type d'arbre permet de visualiser facilement les différentes branches de votre famille.
2. **L'arbre descendant** : Ce type d'arbre généalogique part d'un ancêtre commun et descend jusqu'à ses descendants actuels. Il est particulièrement utile pour organiser des réunions de famille ou des cousinades.

En France, il est possible de faire remonter ses recherches sur une dizaine de générations et donc de se retrouver avec plusieurs milliers d'individus dans son arbre. Pour cela, il est recommandé de structurer votre arbre en notant les événements clés pour chaque individu (naissance, mariage, décès) et en ajoutant des documents (actes de naissance, photos) pour appuyer les informations.

d. Comment s'organiser ?

L'organisation est primordiale dans les recherches généalogiques pour éviter de se perdre dans une masse d'informations. Les logiciels et différents sites seront essentiels pour vous organiser et partager votre travail mais voici quelques astuces :

1. **Créez un plan de recherche** : Identifiez les documents que vous souhaitez consulter en fonction des informations manquantes et des lieux où vos ancêtres ont vécu.
2. **Tenez des fiches individuelles** : Pour chaque ancêtre, notez les dates et lieux clés (naissance, mariage, décès), ainsi que les sources des informations (actes d'état civil, témoignages, etc.).
3. **Numérisez et classez les documents** : Il est important de conserver une copie numérique de chaque document que vous consultez, et de les classer par catégories ou par familles dans des dossiers numériques. Cela permet de faciliter leur accès et leur partage avec d'autres membres de la famille.

e. La numérotation SOSA

La numérotation SOSA, ou numérotation **Sosa-Stradonitz**, est une méthode standard utilisée pour numéroter les ancêtres dans un arbre généalogique ascendant. Elle attribue le numéro 1 à la personne pour laquelle l'arbre est réalisé (la racine de l'arbre), le numéro 2 au père, le numéro 3 à la mère, et ainsi de suite. Les hommes reçoivent les numéros pairs, et les femmes les numéros impairs. Cette méthode est largement utilisée car elle permet une organisation claire et hiérarchique des ancêtres.

IV. Généalogie, informatique et internet.

a. Quel logiciel utiliser ?

De nombreux logiciels de généalogie existent pour répondre aux besoins spécifiques des chercheurs, qu'ils soient débutants ou expérimentés. Voici quelques-uns des plus utilisés et leurs parts de marché en 2024 :

1. **[Heredis](#)** : Ce logiciel est le plus utilisé en France. Il est apprécié pour ses nombreuses fonctionnalités, son interface intuitive et ses options avancées pour la gestion des arbres et des documents. Heredis est payant, mais régulièrement mis à jour.
2. **[Généatique](#)** : En deuxième position, Généatique propose des options très complètes pour

l'élaboration des arbres généalogiques. Il est apprécié pour la richesse de ses graphiques et la possibilité de personnaliser la présentation des arbres.

3. [Ancestris](#) : Premier logiciel gratuit de la liste, Ancestris est open source et très flexible. Il permet une grande personnalisation et offre de nombreuses fonctionnalités pour les utilisateurs qui ont besoin de gérer des bases de données importantes.

4. [Gramps](#) : Ce logiciel gratuit est également très populaire. Open source et flexible, il est particulièrement apprécié des utilisateurs qui souhaitent une personnalisation avancée.

5. [MyHeritage](#) et [Family Tree Builder](#) sont également des solutions populaires particulièrement pour leurs fonctionnalités ADN et leur vaste base de données en ligne

D'autres logiciels comme Legacy Family Tree, ELIE, et Ancestral Quest sont également utilisés, mais dans une moindre mesure. Lorsque vous choisissez un logiciel, il est essentiel de tenir compte de vos besoins : certains logiciels sont gratuits, d'autres nécessitent un achat unique ou un abonnement régulier. La compatibilité avec les formats standard (comme GEDCOM) est également un critère crucial pour l'échange de données

b. Peut-on faire sa généalogie par internet ?

Aujourd'hui, il est tout à fait possible de faire l'essentiel de ses recherches généalogiques en ligne grâce à la numérisation croissante des archives. Depuis les années 2000, les archives publiques françaises ont entrepris un vaste chantier de numérisation pour rendre accessibles au plus grand nombre des documents souvent difficiles à consulter physiquement.

Les Archives départementales ont été parmi les premières à numériser et mettre en ligne les registres d'état civil, recensements et plans cadastraux. Cette évolution a transformé la manière de faire de la généalogie, offrant un accès direct à des millions de documents sans avoir à se déplacer dans les centres d'archives. Aujourd'hui, la majorité des départements français proposent des archives en ligne gratuites, accessibles depuis les sites des Archives départementales.

De plus, des plateformes telles que Geneanet, Filae et Ancestry proposent des bases de données en ligne contenant des milliards de documents numérisés, facilitant la recherche d'actes de naissance, mariage, décès, et bien plus encore. La numérisation est un processus continu, et chaque année, de nouveaux documents sont ajoutés à ces bases

c. La norme GEDCOM : un format d'échange universel

La norme GEDCOM (GÈnealogical Data COMmunication) est un format de fichier standardisé, développé par l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours dans les années 1980, qui permet d'échanger des données généalogiques entre différents logiciels et plateformes en ligne. Ce format de fichier (.ged) est devenu la référence pour le transfert de données en généalogie, garantissant que les informations collectées dans un logiciel ou sur un site soient compatibles avec d'autres outils.

1. Fonctionnement de GEDCOM

Le fichier GEDCOM encode les données généalogiques sous forme de texte, structuré en balises spécifiques pour chaque information (nom, date de naissance, mariage, décès, etc.). Ces balises sont reconnues universellement par les logiciels et sites de généalogie, ce qui permet aux utilisateurs de conserver et transférer facilement des informations sur leurs ancêtres sans perte de données.

2. Avantages et limites de la norme GEDCOM

• Avantages :

- o Compatibilité universelle : permet le transfert de données entre différents logiciels et sites.
- o Simplicité de transfert : facilite la collaboration entre généalogistes.
- o Conservation des données : sauvegarde les informations sous un format durable.

• Limites :

- o Absence de mise à jour : la norme GEDCOM est figée depuis plusieurs années et ne prend pas en charge certaines informations modernes (par exemple, les données ADN ou des relations complexes).

o Variante d'interprétation : chaque logiciel interprète les balises GEDCOM à sa manière, ce qui peut parfois entraîner des variations dans l'affichage des informations.

La norme GEDCOM est un outil essentiel pour les généalogistes modernes, facilitant la conservation et le partage d'arbres généalogiques de manière compatible et fiable entre diverses plateformes.

d. Quels sites utiliser pour retrouver ses ancêtres ?

En plus des grandes plateformes comme [Geneanet](#), [Filae](#), [MyHeritage](#), et [Ancestry](#), la communauté des généalogistes est très active sur internet. Les blogs, forums, et groupes Facebook dédiés à la généalogie sont des lieux précieux d'échange d'informations et d'astuces. Ces plateformes permettent de poser des questions, de demander de l'aide pour déchiffrer des documents anciens, ou encore de partager des découvertes.

Voici quelques exemples de ressources communautaires :

- Généalogie.com et Geneanet offrent des forums d'entraide où les utilisateurs peuvent échanger sur leurs recherches et leurs difficultés.
- Des blogs de généalogistes partagent des conseils sur les méthodes de recherche et l'utilisation des archives en ligne.
- Les groupes Facebook comme Généalogie en France ou Généalogie collaborative permettent de poser des questions et d'échanger des informations avec d'autres chercheurs passionnés. Ces espaces sont souvent animés par des passionnés prêts à partager leur savoir et à aider ceux qui débutent.

e. Rôle des réseaux sociaux

Les réseaux sociaux jouent un rôle de plus en plus important dans le monde de la généalogie. Ils offrent des espaces d'échange et de collaboration où les généalogistes, qu'ils soient amateurs ou professionnels, peuvent partager leurs recherches, poser des questions, et trouver de l'aide.

- [Facebook](#) : Il existe de nombreux groupes dédiés à la généalogie sur Facebook. Certains groupes sont spécialisés par région, comme Généalogie en France, ou par thématique, comme Généalogie collaborative. Ces groupes permettent de poser des questions sur des ancêtres spécifiques, de partager des documents (comme des actes de naissance, de mariage, ou des photos anciennes), et de demander des conseils pour avancer dans ses recherches.
- [X \(Twitter\)](#) et [Instagram](#) : Sur ces plateformes, des utilisateurs partagent des anecdotes, des photos historiques, des documents d'archives, ou des récits généalogiques. Les hashtags comme #Genealogy ou #Généalogie permettent de découvrir de nouvelles histoires et de suivre des discussions autour de la recherche d'ancêtres.
- [YouTube](#) : Certains créateurs de contenu partagent des tutoriels vidéos sur la recherche généalogique. Ces vidéos peuvent aller de conseils pour débiter à des analyses détaillées de documents d'archives ou de logiciels de généalogie.
- [Pinterest](#) : Les utilisateurs de Pinterest créent des tableaux d'inspiration généalogique, où ils partagent des ressources visuelles comme des arbres généalogiques, des infographies sur les méthodes de recherche, ou encore des documents d'archives.

Ces plateformes facilitent non seulement la recherche et la collaboration, mais elles permettent également de tisser des liens avec des généalogistes du monde entier, qui peuvent partager des ancêtres communs ou des techniques de recherche utiles.

V. La Paléographie



La paléographie est une discipline essentielle pour tout généalogiste qui s'intéresse à l'histoire ancienne de sa famille. Elle permet de déchiffrer les écritures anciennes, souvent difficiles à lire pour un œil non exercé, et de mieux comprendre les documents d'archives. Ce chapitre vous donnera les clés pour débiter en paléographie et comprendre son importance dans les recherches généalogiques.

a. Qu'est-ce que la paléographie ?

La paléographie est la science qui étudie les écritures anciennes, leur évolution et leurs particularités. En généalogie, elle est particulièrement utile pour lire et interpréter les documents d'archives qui datent d'avant le 19ème siècle. Ces documents, qu'ils soient rédigés en latin, en français ancien ou en langue vernaculaire, utilisent des écritures manuscrites qui diffèrent souvent des styles contemporains.

Les registres paroissiaux, les testaments, les contrats de mariage, ou encore les inventaires après décès, souvent rédigés dans des écritures cursives ou gothiques, nécessitent une certaine expertise pour être correctement interprétés. La maîtrise de la paléographie est donc un outil indispensable pour accéder à ces sources primaires et en tirer des informations fiables.

b. L'écriture au fil des siècles

L'évolution de l'écriture est un reflet des transformations sociales, politiques et culturelles. Voici un aperçu des principaux styles d'écriture utilisés en France et leurs périodes d'usage :

- L'écriture **caroline** (9ème au 12ème siècle) : Utilisée principalement par les moines copistes, cette écriture se caractérise par des lettres bien formées et lisibles. C'est l'un des premiers styles d'écriture normalisés dans l'Europe médiévale.
- L'écriture **gothique** (12ème au 16ème siècle) : Plus complexe et dense, cette écriture est courante dans les actes notariés et les registres paroissiaux du Moyen Âge. Sa lisibilité peut poser des défis aux débutants en paléographie, notamment en raison de l'utilisation de nombreuses abréviations.
- L'écriture **humaniste** (16ème au 18ème siècle) : Cette écriture marque un retour à la simplicité et à la clarté, inspirée des textes de l'Antiquité. Elle se retrouve dans les registres d'état civil et les documents juridiques de cette époque.
- L'écriture **cursive** (18ème au 19ème siècle) : Ce style d'écriture, plus rapide et fluide, est couramment utilisé dans les documents notariés et administratifs. Toutefois, son déchiffrement peut être difficile en raison des variations individuelles dans la formation des lettres.

Au fil du temps, l'écriture devient plus lisible et accessible, mais les styles antérieurs peuvent nécessiter un apprentissage spécifique pour être interprétés correctement.

c. Comment apprendre à déchiffrer les actes anciens ?

L'apprentissage de la paléographie demande du temps, de la patience et beaucoup de pratique. Voici quelques conseils pour vous initier au déchiffrement des écritures anciennes :

1. Commencez par des documents simples : Il est recommandé de débiter avec des documents récents (18ème-19ème siècle) avant de remonter aux périodes plus anciennes. Les actes d'état civil ou les registres paroissiaux sont souvent un bon point de départ.
2. Utilisez des guides de paléographie : Il existe de nombreux guides et manuels dédiés à l'apprentissage de la paléographie. Certains sont disponibles en ligne, comme ceux proposés par les Archives nationales ou les Archives départementales, qui offrent souvent des exercices pratiques avec des textes anciens.
3. Étudiez les abréviations : Les documents anciens regorgent d'abréviations, notamment dans les écritures gothiques et latines. Apprendre à reconnaître ces abréviations est essentiel pour comprendre

le sens global des textes.

4. Comparez les lettres : Il peut être utile de comparer plusieurs occurrences d'une même lettre dans un document pour en comprendre la forme. Chaque scribe a ses particularités, mais certaines lettres ont des formes récurrentes.

5. Participez à des ateliers ou des formations : Certaines sociétés généalogiques ou archives organisent des ateliers de paléographie. Participer à ces sessions permet de se familiariser avec les écritures sous la supervision d'un expert.

d. Outils pour s'entraîner à déchiffrer.

Plusieurs ressources en ligne permettent de s'entraîner à la lecture de textes anciens. Voici quelques outils recommandés :

- Paléographie en ligne (Archives nationales) : Ce site propose des exercices interactifs pour s'initier aux différentes écritures utilisées dans les archives françaises.
- Les archives départementales : De nombreuses archives départementales proposent des cours ou des tutoriels en ligne. Par exemple, les Archives des Yvelines ou les Archives de la Seine-Maritime offrent des exercices pratiques basés sur leurs propres collections.
- Tutoriels vidéo : Des plateformes comme YouTube proposent des vidéos de paléographes qui expliquent comment déchiffrer les écritures anciennes. Ces vidéos peuvent être une aide précieuse pour ceux qui préfèrent un apprentissage visuel.

Enfin, l'intelligence artificielle (IA) a fait des avancées notables dans plusieurs domaines, et la paléographie n'échappe pas à cette révolution. Grâce aux technologies de reconnaissance de caractères et de traitement automatique du langage, il devient de plus en plus possible d'envisager la lecture automatisée d'actes anciens. (voir chapitre VII).

VI. Généalogie et ADN

L'utilisation des tests ADN est de plus en plus courante en généalogie. Ces tests permettent de découvrir des origines géographiques, de retrouver des parents éloignés, et parfois d'en savoir plus sur certaines branches inconnues de l'arbre généalogique. Voici les principales questions liées à l'utilisation de l'ADN en généalogie.

a. Qu'est-ce que l'ADN et son rôle en généalogie ?

L'ADN (acide désoxyribonucléique) est le support de l'information génétique dans toutes les cellules vivantes. Il est constitué de quatre bases qui forment un code unique pour chaque individu. L'ADN est transmis de génération en génération, ce qui en fait un outil précieux pour la généalogie. En étudiant l'ADN, il est possible d'identifier des correspondances génétiques entre personnes et de retracer leurs origines biologiques sur plusieurs générations.

En généalogie, un test ADN permet de comparer des segments d'ADN entre individus pour déterminer des relations biologiques, découvrir des origines ethniques, ou retrouver des parents éloignés. Ces tests sont proposés par plusieurs entreprises spécialisées dans l'analyse généalogique des données génétiques.

b. Quels sont les types de tests ADN utilisés en généalogie ?



Il existe principalement trois types de tests ADN utilisés en généalogie :

1. **ADN autosomal** : Ce test est le plus courant et permet d'explorer les segments d'ADN hérités des deux parents. Il est utile pour retrouver des cousins éloignés jusqu'à 6 ou 7 générations.
2. **ADN mitochondrial (ADNmt)** : Ce test explore la lignée maternelle directe (de mère en fille) et permet de retracer les origines maternelles anciennes.
3. **ADN Y** : Ce test se concentre sur la lignée paternelle directe (de père en fils). Il est uniquement disponible pour les hommes et permet de suivre la lignée paternelle sur plusieurs siècles.

c. Que peut-on découvrir avec un test ADN ?

Un test ADN peut révéler plusieurs types d'informations :

- Origines **géographiques** : Vous pouvez obtenir une estimation de vos origines ethniques, avec des pourcentages pour chaque région du monde. Ces résultats sont toutefois des approximations basées sur des comparaisons avec des populations actuelles.
- Correspondances **génétiques** : Le test peut également vous mettre en relation avec des parents éloignés ou proches, que vous ne connaissiez pas. Ces correspondances sont calculées en fonction de la quantité d'ADN partagé avec d'autres personnes dans la base de données de l'entreprise.
- **Patronymes et lignées spécifiques** : Certains tests permettent d'identifier des liens avec des patronymes ou des lignées spécifiques, en particulier pour les tests sur l'ADN Y.

d. Quels sont les avantages des tests ADN en généalogie ?

L'ADN peut être un excellent complément aux recherches généalogiques classiques. Il permet de :

- Confirmer des relations : Un test ADN peut prouver ou réfuter une relation biologique, par exemple entre cousins éloignés.
- Découvrir des branches inconnues : Pour les personnes adoptées ou ayant des lacunes dans leur arbre généalogique, les tests ADN peuvent révéler des informations sur des parents biologiques non identifiés.
- Explorer des origines ethniques : Les tests fournissent une estimation des origines géographiques de vos ancêtres, parfois sur plusieurs siècles.

e. Y a-t-il des limites aux tests ADN en généalogie ?

Bien que les tests ADN soient des outils puissants, ils ont aussi leurs limites :

- Précision des origines ethniques : Les résultats sur les origines ethniques sont des estimations qui peuvent varier selon les bases de données utilisées par les entreprises.
- Vie privée et confidentialité : En partageant votre ADN avec une entreprise, vous acceptez que vos informations génétiques soient stockées et utilisées à des fins de recherche ou de correspondances, ce qui peut soulever des préoccupations en matière de confidentialité.
- Relations généalogiques complexes : Les tests ADN peuvent révéler des liens inattendus ou des secrets de famille (comme des enfants non déclarés ou des filiations inattendues), ce qui peut parfois être difficile à gérer.

f. Comment utiliser un test ADN pour enrichir son arbre généalogique ?

Une fois que vous avez obtenu vos résultats ADN, voici quelques conseils pour enrichir votre arbre généalogique :

- Contactez vos correspondances génétiques : Utilisez les outils des plateformes pour entrer en contact avec les personnes qui partagent votre ADN. Cela peut vous aider à trouver des informations complémentaires sur des branches éloignées de votre famille.
- Comparez avec vos recherches généalogiques traditionnelles : Utilisez vos résultats pour confirmer

ou ajuster vos découvertes. Par exemple, un cousin éloigné trouvé par ADN peut vous fournir des informations sur une branche de votre arbre que vous ne connaissiez pas.

- Ajoutez les informations ADN à votre logiciel de généalogie : Certains logiciels de généalogie, comme Heredis ou FamilyTreeDNA, permettent d'intégrer vos résultats ADN dans votre arbre généalogique pour une vue plus complète.

g. Le test ADN généalogique est-il légal en France ?

En France, les tests ADN à des fins généalogiques ou récréatives, tels qu'ils sont proposés par des entreprises comme 23andMe, MyHeritage, ou AncestryDNA, **sont illégaux sans une prescription médicale ou une autorisation judiciaire**. Cette interdiction est encadrée par la loi afin de protéger la vie privée et de prévenir les abus liés à l'utilisation des données génétiques.

La réglementation en vigueur est précisée par plusieurs textes de loi, notamment :

1. **Article 16-10 du Code civil** : Ce texte dispose que l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ne peut être entrepris qu'à des fins médicales ou de recherche scientifique, sous réserve du consentement de la personne concernée. Ce qui exclut les tests génétiques à des fins récréatives ou généalogiques.

2. **Article 226-25 du Code pénal** : La loi précise que le fait de procéder à une analyse génétique sans autorisation est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende. Cela inclut les tests ADN proposés par des entreprises étrangères, même si le prélèvement est envoyé à l'étranger pour analyse.

3. **Article L1131-1-2 du Code de la santé publique** : Ce texte interdit en France l'accès aux tests génétiques pour des raisons autres que médicales ou judiciaires. Il est ainsi illégal de commander un test ADN à des fins personnelles ou généalogiques, même si les entreprises qui proposent ces tests sont basées à l'étranger.

Pourquoi cette interdiction ?

L'interdiction des tests ADN en France pour des raisons généalogiques repose sur plusieurs préoccupations :

- La protection des données personnelles : L'ADN est considéré comme une donnée extrêmement sensible, et son utilisation nécessite un encadrement strict pour éviter toute violation de la vie privée.

- Les risques d'abus : Les résultats de ces tests peuvent révéler des informations délicates, comme des filiations inattendues ou des secrets familiaux, qui peuvent avoir des conséquences émotionnelles ou juridiques.

Peut-on contourner la loi ?

Il est techniquement possible pour les résidents français de commander un test ADN depuis une entreprise étrangère et d'envoyer leur prélèvement à l'étranger pour analyse. Cependant, cette pratique reste illégale en France, et les personnes qui s'y livrent s'exposent aux sanctions prévues par la loi.

h. Quelle société pour faire des test ADN hors de France ?

Si vous vous trouvez hors de France, plusieurs entreprises proposent des tests ADN généalogiques qui sont légaux dans d'autres pays. Ces sociétés vous permettent de découvrir vos origines ethniques, retrouver des parents éloignés, ou explorer des branches méconnues de votre arbre généalogique. Voici quelques-unes des principales entreprises qui offrent ce service à l'international :

1. AncestryDNA : Très populaire en Amérique du Nord et en Europe, AncestryDNA propose un test ADN autosomal qui vous permet de retrouver des cousins éloignés et d'explorer vos origines ethniques. Leur base de données est l'une des plus vastes, ce qui permet de faire de nombreuses correspondances généalogiques.

2. 23andMe : 23andMe est une société américaine qui propose des tests ADN à la fois pour la généalogie et pour des rapports sur la santé. Ils offrent un aperçu de vos origines ethniques ainsi que des correspondances génétiques avec d'autres personnes dans leur base de données.

3. MyHeritage DNA : Cette société israélienne offre un service similaire, avec une large base de

données d'utilisateurs, en particulier en Europe. MyHeritage propose des correspondances ADN avec des membres éloignés de votre famille et une analyse des origines ethniques.

4. FamilyTreeDNA : Cette entreprise, basée aux États-Unis, est spécialisée dans les tests ADN pour la généalogie. Ils proposent des tests autosomaux, mitochondriaux et ADN Y, ce qui permet une analyse approfondie de l'ascendance maternelle et paternelle.

Ces sociétés expédient-elles leurs tests en France malgré l'interdiction ?

En théorie, certaines entreprises comme AncestryDNA, 23andMe, et MyHeritage acceptent les commandes de kits ADN depuis la France, mais **cette pratique reste illégale en vertu du droit français** (voir article 16-10 du Code civil et article 226-25 du Code pénal).

- Certaines entreprises expédient leurs tests en France malgré l'interdiction, car elles sont basées dans des pays où les tests ADN récréatifs sont légaux. Il revient donc à l'individu de s'assurer de la conformité à la loi française.

- Contournement de l'interdiction : Des utilisateurs français ont parfois recours à des adresses de réexpédition à l'étranger (par exemple, en Belgique, au Royaume-Uni, ou en Allemagne) pour contourner cette interdiction et faire parvenir les kits en France. Cependant, cette pratique est contraire aux lois françaises.

Que faire si vous vous trouvez à l'étranger ?

Si vous résidez à l'étranger dans un pays où les tests ADN généalogiques sont légaux (par exemple, aux États-Unis, au Canada, ou dans de nombreux pays européens), vous pouvez légalement commander un test ADN auprès de l'une des sociétés mentionnées ci-dessus. Une fois les résultats obtenus, vous pourrez utiliser les plateformes en ligne pour comparer vos résultats avec les bases de données généalogiques et établir des correspondances avec d'autres utilisateurs.

VII. Evolution des recherches généalogiques avec l'IA.

a. Introduction : Les nouvelles opportunités offertes par l'IA en généalogie

L'**Intelligence Artificielle (IA)** révolutionne le domaine de la généalogie en permettant d'automatiser des tâches complexes, de réduire le temps de recherche et de faciliter l'interprétation des documents anciens. Avec des avancées notables dans le traitement de données, la traduction d'actes historiques et la reconnaissance de caractères manuscrits, l'IA est devenue un allié pour les généalogistes, qu'ils soient amateurs ou professionnels. L'adoption de technologies IA dans des plateformes comme MyHeritage, Ancestry et FamilySearch offre aux utilisateurs de nouvelles possibilités de croisement d'informations et de gestion d'archives, tout en améliorant l'accessibilité des données.

Ce chapitre explore les différentes facettes de l'IA appliquée à la généalogie, en détaillant les outils, les défis et les perspectives pour l'avenir de la recherche généalogique.

b. Croisement automatisé des bases de données et facilitation des recherches

Le croisement automatisé des bases de données est l'une des avancées les plus marquantes permises par l'IA dans le domaine de la généalogie. Grâce aux algorithmes de correspondance (Matching algorithms), les logiciels peuvent analyser des milliers de profils pour suggérer des liens familiaux et des événements historiques pertinents. Voici comment cela se traduit concrètement :

- Algorithmes de correspondance et d'analyse de données : Ces algorithmes exploitent des méthodes avancées de machine learning pour identifier les similitudes et les liens potentiels entre individus, en se basant sur des noms, dates, lieux, et autres critères clés. Par exemple, le système "Smart Match" de MyHeritage utilise un apprentissage supervisé pour suggérer des correspondances potentielles entre les

arbres généalogiques des utilisateurs, tout en apprenant des corrections faites par les utilisateurs pour affiner ses propositions.

- **Réduction du temps de recherche** : En permettant des correspondances automatiques, l'IA réduit considérablement le temps de recherche en évitant de nombreuses étapes manuelles, comme le tri de milliers d'enregistrements. Cela est particulièrement bénéfique pour les généalogistes travaillant avec des bases de données massives, où l'identification de liens pertinents peut être une tâche longue et fastidieuse.

- **Outils et technologies** : Plusieurs plateformes intègrent ces technologies, chacune avec ses spécificités :

- o **MyHeritage “Smart Matches”** : Cet outil détecte automatiquement les correspondances avec d'autres arbres généalogiques en ligne et fournit des suggestions de liens familiaux.

- o **Ancestry “ThruLines”** : Il analyse les arbres généalogiques en associant les informations ADN et historiques pour révéler des relations familiales jusque-là insoupçonnées.

- o **FamilySearch** : En tant que plateforme collaborative gratuite, elle propose des liens automatiques entre les profils pour construire des arbres familiaux partagés, exploitant les ressources ajoutées par les utilisateurs dans un modèle communautaire.

| Tableau comparatif des outils de croisement de données IA |

Outil	Fonctionnalité principale	Avantages	Limites
-------	---------------------------	-----------	---------

MyHeritage	Smart Matches	suggestions de profils en fonction de critères similaires	Rapide et précis pour trouver des correspondances ; amélioration continue grâce aux retours d'utilisateurs
			Peut proposer des correspondances incorrectes si les données de base sont incomplètes ou erronées

Ancestry	ThruLines	corrélations ADN et historiques pour suggérer des relations familiales	Intègre l'ADN dans l'analyse, ouvrant de nouvelles pistes de recherche
			Nécessite un test ADN pour fonctionner de manière optimale, ce qui limite son utilisation

FamilySearch	Suggestions collaboratives d'arbre partagé en fonction des contributions de la communauté	Gratuit et collaboratif, chaque utilisateur peut enrichir les arbres ; large base de données ouverte	Des erreurs peuvent survenir à cause des ajouts communautaires sans vérification approfondie
--------------	---	--	--

Geneanet	Matching automatique entre les données partagées par les utilisateurs et les archives généalogiques disponibles	Permet de combiner les informations de millions de membres et des archives	Nécessite une bonne compréhension de l'outil pour optimiser les résultats ; certaines fonctions payantes
----------	---	--	--

Ces outils automatisés transforment la manière dont les généalogistes accèdent et croisent les données, en rendant le processus de recherche plus intuitif et moins chronophage.

c. Traduction automatique et facilitation de l'accès aux archives étrangères

La traduction automatique simplifie l'étude des documents historiques dans des langues étrangères, un défi fréquent pour les généalogistes. Grâce aux technologies de traitement du langage naturel, les outils de traduction ont gagné en précision, permettant même de traduire des extraits d'actes d'état civil, d'enregistrements religieux, et de registres notariés.

- **Technologies de traduction automatique** : Les traducteurs tels que Google Translate et DeepL sont des exemples courants qui rendent plus accessible le contenu d'archives étrangères. Cependant, ils montrent encore certaines limites pour les langues anciennes et dialectes régionaux, en raison du manque de données d'entraînement adaptées. Pour pallier cela, des projets spécifiques voient le jour, notamment des initiatives de traducteurs spécialisés comme Traducteur Archives, qui intègrent des dictionnaires contextuels pour des langues comme le latin ou le vieil allemand.

- **Cas des langues anciennes et des dialectes** : La traduction automatique des langues anciennes reste un défi majeur. Les langues comme le latin, le vieil allemand ou le français médiéval nécessitent

des approches spécifiques en raison des évolutions linguistiques et de l'absence de vocabulaire moderne. Actuellement, des initiatives comme le projet Cluster 3 de Biblissima intègrent des solutions pour la reconnaissance et la traduction des manuscrits historiques. Ce projet, qui regroupe des spécialistes en paléographie et des chercheurs en IA, vise à développer des modèles de traduction avancés pour lire les documents manuscrits anciens et les traduire de manière automatique.

- **Exemples et cas d'usage :**

- o **Comparaison de traductions automatiques et humaines :** La traduction d'un acte notarié en vieil allemand avec DeepL peut fournir une compréhension générale, mais reste parfois imprécise. Les généalogistes expérimentés en langues anciennes peuvent corriger les erreurs et affiner le contexte historique, mettant en évidence l'intérêt de l'IA tout en nécessitant l'expertise humaine.

- o **Avancées de Biblissima :** Grâce au projet Cluster 3, les outils IA progressent pour la transcription automatique des documents anciens en langues variées, ouvrant de nouvelles perspectives pour la recherche généalogique.

En rendant plus accessibles des archives auparavant complexes à déchiffrer, ces outils permettent une exploration des données étrangères plus rapide et plus intuitive, un atout précieux pour les généalogistes amateurs et professionnels.

d. Paléographie assistée par IA : lecture et interprétation des manuscrits anciens

Les documents manuscrits anciens, souvent illisibles pour des non-spécialistes, constituent une des sources les plus précieuses mais aussi les plus difficiles d'accès pour les généalogistes. La paléographie, ou l'étude des écritures anciennes, est un domaine complexe où l'IA joue désormais un rôle croissant. Les avancées dans la reconnaissance de caractères manuscrits (OCR) permettent de transcrire et d'interpréter des documents anciens de façon automatique, offrant un accès élargi aux archives historiques.

- **Défis de la paléographie :** La lecture des manuscrits anciens est entravée par divers obstacles, notamment les variations d'écriture à travers les époques, les styles régionaux et les écritures cursives difficiles à interpréter. Par exemple, les actes paroissiaux du XVIIe siècle présentent souvent des abréviations spécifiques et des lettres stylisées qui posent des difficultés de compréhension, même pour les généalogistes avertis.

- **Les outils de reconnaissance de caractères manuscrits (OCR avancés) :** Les outils comme Transkribus ont marqué un tournant dans la paléographie. Transkribus utilise des réseaux de neurones pour reconnaître et transcrire automatiquement des textes manuscrits en apprentissage supervisé. Grâce à sa fonction de "Machine Learning", Transkribus peut être entraîné sur des échantillons de manuscrits spécifiques pour en améliorer la précision. En pratique, cela signifie que les utilisateurs peuvent créer un modèle entraîné sur des documents paroissiaux français du XVIIIe siècle, par exemple, pour transcrire efficacement d'autres registres similaires.

- **Impact pour les généalogistes :** L'usage de Transkribus permet aux chercheurs de transcrire des registres de manière semi-automatique, économisant ainsi un temps précieux dans la recherche et la compilation des informations. Par exemple, un généalogiste cherchant des informations sur des ancêtres dans les registres notariaux peut utiliser Transkribus pour identifier rapidement les noms, lieux et dates clés sans devoir lire entièrement chaque page.

- **Le projet Cluster 3 de Biblissima :** Un projet particulièrement avancé en matière de paléographie assistée par IA est le projet Cluster 3 de Biblissima. Ce projet a pour objectif d'explorer l'utilisation de l'intelligence artificielle pour analyser des manuscrits en différentes langues et de faciliter leur transcription. En collaboration avec des institutions universitaires et patrimoniales, Biblissima développe des modèles de reconnaissance adaptés à des écritures historiques spécifiques, comme le latin médiéval ou le français ancien. Ces technologies permettent de transcrire des manuscrits en préservant leur contenu exact et en conservant une trace des interventions automatiques et manuelles. Le projet Cluster 3 illustre comment l'IA peut transformer l'accès aux archives historiques tout en

respectant la complexité des documents originaux.

- **Limites et développements futurs** : Bien que les technologies OCR et de reconnaissance manuscrite progressent rapidement, elles ne remplacent pas totalement l'expertise humaine. Les erreurs de transcription peuvent persister, notamment pour des écritures atypiques ou endommagées. Les recherches en cours visent à accroître la précision de ces outils, en intégrant des modèles d'IA plus robustes et capables de s'adapter à un large éventail d'écritures historiques.

e. L'IA et la restitution visuelle : recréer l'histoire familiale

Outre l'analyse de documents, l'IA apporte des innovations majeures dans la restauration et la colorisation des photographies anciennes. La restitution visuelle permet de recréer des portraits plus vivants et de valoriser le patrimoine familial en redonnant vie aux visages des ancêtres. Ces avancées s'appuient sur des techniques de Deep Learning qui restaurent, colorisent et parfois même animent les photos d'époque.

- **Reconstruction de portraits à partir de photos anciennes** : L'IA permet de restaurer et d'améliorer la qualité des images anciennes en supprimant les traces d'usure, les craquelures et autres défauts. Par exemple, des applications comme MyHeritage Photo Enhancer et Remini utilisent des réseaux neuronaux convolutifs pour améliorer la résolution des visages et des détails, permettant de voir plus nettement les traits d'un visage photographié il y a des décennies. En parallèle, la fonctionnalité MyHeritage In Color ajoute automatiquement des couleurs aux photos noir et blanc, en s'inspirant des tons et textures d'époque.

- **Les limites éthiques et historiques** : Bien que ces technologies puissent enrichir l'expérience généalogique, il est crucial de les utiliser avec précaution. En effet, les algorithmes d'IA font des suppositions pour coloriser ou améliorer les photos, ce qui peut altérer la perception historique des images. Par exemple, les choix de colorisation peuvent parfois refléter une interprétation culturelle moderne qui ne correspond pas nécessairement aux réalités historiques. Par conséquent, l'utilisation de ces outils nécessite une sensibilité à l'authenticité et à l'exactitude historique.

- **Exemples concrets** : Une comparaison entre une photo restaurée avec MyHeritage et l'originale illustre l'amélioration de netteté et la profondeur ajoutée aux visages. Cela permet aux descendants de voir leurs ancêtres d'une manière plus nette et tangible, renforçant le lien émotionnel avec l'histoire familiale.

f. Les avancées de l'IA pour la généalogie collaborative

Les plateformes généalogiques modernes intègrent l'IA pour favoriser la collaboration entre les utilisateurs et créer des réseaux d'entraide. L'IA identifie des liens familiaux potentiels et suggère des pistes de recherche, facilitant la construction d'arbres généalogiques collaboratifs et enrichis par l'expérience de nombreux utilisateurs.

- **IA et réseaux sociaux généalogiques** : Des plateformes comme FamilySearch utilisent des systèmes d'IA pour organiser les données soumises par les utilisateurs, permettant ainsi de connecter plus facilement des familles éloignées géographiquement et historiquement. Le partage de données sur ces plateformes constitue un réseau social généalogique où chacun peut contribuer à l'enrichissement des arbres familiaux et à la vérification croisée des informations.

- **Systèmes de suggestion de parenté** : Les algorithmes de machine learning permettent aux plateformes de suggérer des relations entre différents profils d'utilisateurs en fonction des données disponibles (dates, lieux, relations familiales). Par exemple, FamilySearch utilise des systèmes de reconnaissance pour détecter des similitudes entre des individus d'arbres généalogiques dispersés, suggérant des liens de parenté ou des pistes à explorer. Cela peut également faciliter la création de communautés de recherche autour de familles ou de régions spécifiques, en reliant des généalogistes

ayant des intérêts communs.

• Outils disponibles :

o **FamilySearch** : Plateforme de généalogie collaborative où chaque utilisateur peut ajouter des informations et bénéficier des suggestions automatiques de liens familiaux.

o **Geneanet** : Propose une collaboration active entre les membres, permettant le partage de documents et d'arbres généalogiques pour enrichir les recherches d'un collectif.

o **MyHeritage** et **Ancestry** : Intègrent des fonctionnalités de collaboration et des suggestions de parenté via l'IA, aidant à l'identification de nouveaux liens et de nouvelles branches.

Les plateformes collaboratives enrichies par l'IA sont devenues des outils puissants pour la généalogie, permettant à des millions d'utilisateurs d'accéder à des données partagées, d'identifier des ancêtres communs et de s'entraider dans leurs recherches.

g. Prospective : l'avenir de l'IA en généalogie

Vers une IA de plus en plus performante pour les langues anciennes et l'analyse de documents visuels : Les recherches en IA visent à améliorer la précision des modèles de traduction et de reconnaissance manuscrite pour les langues anciennes, ouvrant des perspectives pour l'analyse de nouveaux types de documents. Par exemple, le projet [Cluster 3 de Biblissima](#) prévoit de développer des modèles plus avancés qui pourraient, à terme, lire et interpréter des manuscrits plus complexes, augmentant l'accès aux archives historiques.

Éthique et gestion de la vie privée : L'utilisation de l'IA dans la généalogie soulève des questions sur la protection des données personnelles. La capacité des algorithmes à combiner des données privées et publiques nécessite un cadre éthique clair pour garantir la confidentialité et éviter toute dérive. Les plateformes de généalogie devront s'adapter pour protéger les données généalogiques des utilisateurs, en particulier celles concernant des descendants vivants.

Les perspectives des "arbres généalogiques intelligents" : L'IA pourrait à l'avenir générer des arbres généalogiques dynamiques, capables de se mettre à jour automatiquement grâce aux nouvelles données, aux résultats ADN et aux contributions communautaires. L'intégration de bases de données génétiques et historiques permettrait une cartographie plus précise des origines et de l'évolution des familles, tout en offrant des visualisations dynamiques des parcours familiaux.

Conclusion et vision future : En transformant les méthodes de recherche et en rendant les données plus accessibles, l'IA contribue à démocratiser la généalogie. Cependant, le développement de ces technologies ne doit pas occulter l'importance de l'expertise humaine. Les généalogistes devront continuer à exercer un regard critique et une vérification des informations pour garantir l'authenticité de leurs recherches et respecter la complexité des liens familiaux.

VIII. Questions fréquentes à propos de la généalogie

La généalogie est une discipline riche et complexe, et de nombreuses questions se posent, tant pour les débutants que pour les généalogistes confirmés. Dans cette section, nous répondons aux interrogations les plus fréquentes.

a. Quelle est la différence entre ascendant et descendant ?

Un ascendant est une personne dont vous descendez directement : vos parents, grands-parents, arrière-grands-parents, etc. En généalogie, on parle souvent d'ascendance lorsqu'il s'agit de remonter le fil des générations pour retrouver ses ancêtres.

Un descendant, à l'inverse, est une personne qui descend de vous ou de l'un de vos ancêtres communs. Il s'agit donc de vos enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, et ainsi de suite. Les recherches généalogiques peuvent être organisées à la fois en remontant les ascendants (recherche ascendante) ou en suivant la descendance d'un ancêtre commun (recherche descendante).

b. Connaître l'origine de son nom de famille ?

Le nom de famille, ou **patronyme**, est souvent un indice précieux pour comprendre les origines géographiques ou professionnelles de ses ancêtres. De nombreux noms de famille sont issus de métiers (ex. : Charpentier, Boulanger), de traits physiques (ex. : Legrand, Lenoir), ou de lieux géographiques (ex. : Dubois, Riviere). Certains noms peuvent également être liés à des patronymes seigneuriaux ou à des lignages prestigieux.

Il est possible de retrouver l'origine de votre nom de famille en consultant des bases de données spécialisées comme celles de Geneanet ou Filae, qui offrent des ressources pour étudier les patronymes, ou en se référant à des ouvrages spécialisés en onomastique (science des noms).

c. Comment savoir de qui on descend ?

Pour savoir de qui l'on descend, il faut entreprendre des recherches généalogiques détaillées en suivant méthodiquement ses ancêtres directs. Voici les étapes principales :

- Recueillir les actes d'état civil (naissances, mariages, décès) pour chaque génération.
- Explorer les registres paroissiaux pour les périodes antérieures à 1792.
- Consulter les archives notariales (contrats de mariage, testaments) et les recensements pour obtenir des informations complémentaires.

En croisant ces différentes sources, vous pouvez remonter votre lignée familiale et découvrir de quels ancêtres vous descendez.

d. Comment retrouver les origines de sa famille ?

Retrouver les origines d'une famille passe par l'analyse des actes d'état civil, mais aussi par la consultation d'archives spécifiques. En fonction des origines géographiques, des recherches doivent être menées dans les archives locales, mais aussi parfois à l'étranger pour les familles ayant émigré ou migré. L'utilisation des bases de données en ligne (comme Ancestry, MyHeritage, Geneanet) facilite ces recherches en offrant des millions de documents numérisés.

Pour des origines spécifiques, comme des familles nobles ou des familles de certaines régions du monde, il peut être nécessaire de consulter des fonds d'archives privées ou des bases généalogiques spécialisées.

e. A quelle période peut-on espérer faire remonter sa généalogie ?

La question est difficile à aborder car une situation n'est pas l'autre, et les facteurs à prendre en compte sont multiples. En règle générale, on peut penser qu'il est assez facile de remonter jusque la Révolution Française. Les choses se compliquent pour les périodes antérieures. Les **archives paroissiales** permettront de remonter le temps, mais les résultats ne sont pas toujours garantis. Un brin de chance est toujours nécessaire. L'ancienneté des documents disponibles peuvent fortement

varier d'une commune à une autre. Par exemple, de nombreux registres ont été détruits pendant les incendies de l'hôtel de ville et du palais de justice en 1871 lors des événements de la Commune de Paris. Une recherche généalogique peut également mener dans des régions assez éloignées, voire même à l'étranger. A noter que les frontières de la France elle-même ont été modifiées par des guerres au cours des décennies précédentes. Autant dire que la recherche sera plus ardue dans les régions limitrophes telles que l'Alsace ou la Lorraine.

Un autre facteur est le milieu social. Les personnes de **descendance noble** pourront sans doute remonter le temps un peu plus loin. Pour finir, la confession religieuse entrera également en compte puisqu'une des grandes sources d'informations sont les registres de catholicité qui ne concernent... que les catholiques. Que peut-on dès lors faire un individu si ses ancêtres sont juifs ou protestants ? Il est cependant important de savoir que des solutions existent. Au même titre que les registres de catholicité, il existe également des registres de baptêmes et de mariage protestants. A une exception près ! Les protestants furent en effet privés de registres à partir de 1685 lorsque le versant religieux de l'édit de Nantes garantissant la liberté du protestantisme est révoqué. Il faudra attendre 1787 avec la signature de l'édit de Versailles pour revoir enfin la rédaction de registres protestants. Les choses se compliquent encore pour les juifs qui ont été l'objet d'une grande diaspora, victime de persécutions à différentes époques. Il faudra alors se tourner vers d'autres documents tels que les recensements.

f. Descendons-nous tous de Charlemagne ?

L'idée que de nombreuses personnes descendent de **Charlemagne** repose sur le concept de généalogie universelle. En raison des multiplications exponentielles des ancêtres au fil des générations (vous avez 2 parents, 4 grands-parents, 8 arrière-grands-parents, etc.), il est probable que beaucoup d'Européens partagent un ancêtre commun très ancien, comme Charlemagne, qui a eu de nombreux descendants. Cependant, prouver cette filiation nécessite des recherches généalogiques spécifiques et complexes, basées sur les lignages nobles et les sources historiques disponibles.

g. Avoir recours à un généalogiste professionnel ?

Faire appel à un **généalogiste professionnel** peut s'avérer nécessaire si vous rencontrez des obstacles dans vos recherches, notamment lorsque des archives sont difficiles d'accès ou que des compétences spécifiques en paléographie ou en droit des successions sont requises. Les généalogistes professionnels peuvent également être sollicités dans le cadre de recherches successorales pour identifier les héritiers d'une personne décédée.

De nombreuses sociétés de généalogie professionnelle existent, comme la **Chambre des Généalogistes Professionnels (CGP)**, et il est possible de les contacter pour des missions spécifiques.

h. Comment devenir généalogiste professionnel ?

Pour devenir généalogiste professionnel, il est nécessaire d'acquérir des compétences dans plusieurs domaines : recherche d'archives, paléographie, droit de la famille et histoire. Bien que la profession ne soit pas réglementée, il est recommandé de suivre des formations spécialisées, comme celles proposées par l'**École des Chartes ou des universités qui offrent des diplômes en généalogie ou en archivistique**.

La pratique professionnelle repose souvent sur une expertise dans la recherche successorale ou dans la généalogie historique, avec des connaissances approfondies en droit des successions et en gestion des archives.

i. Comment retrouver la trace d'une personne ou d'un parent ?

Pour retrouver une personne ou un parent, plusieurs options sont possibles. Vous pouvez commencer par des recherches en ligne via des réseaux sociaux ou des plateformes comme Geneanet ou MyHeritage, qui offrent des outils pour entrer en contact avec des cousins éloignés ou retrouver des membres de sa famille.

En cas de difficulté, il est également possible de faire appel à un généalogiste successoral ou à un détective privé, surtout si la personne que vous cherchez est vivante. Certaines associations d'entraide généalogique peuvent aussi proposer des services gratuits ou des conseils pour ce type de recherche.

j. Où trouver un cercle ou une association de généalogiste ?

Les **cercles et associations de généalogie** sont présents partout en France. Ces structures offrent des ressources locales, des ateliers de formation, et permettent de rejoindre une communauté d'entraide. La **Fédération Française de Généalogie** regroupe de nombreux cercles et associations régionales. Il est possible de consulter leur annuaire pour trouver un cercle dans votre département.

Les membres de ces associations partagent leurs découvertes, proposent des ateliers pratiques et organisent des événements comme des salons ou des expositions sur la généalogie.

k. Comment organiser une cousinade ?

Une cousinade est une réunion de famille qui rassemble des cousins, parfois jusqu'à plusieurs générations. C'est une excellente occasion de partager des découvertes généalogiques, de renforcer les liens familiaux et d'en apprendre plus sur les différentes branches de la famille.

Pour organiser une cousinade :

1. **Définir les objectifs** : Voulez-vous simplement réunir des cousins proches ou faire participer des membres plus éloignés sur plusieurs générations ?
2. **Choisir une date et un lieu** : Optez pour un lieu facilement accessible pour tous les participants et une date propice (weekend, vacances).
3. **Préparer les invitations** : Envoyez des invitations à tous les membres de la famille concernés. Utilisez les outils numériques pour contacter les cousins éloignés.
4. **Planifier les activités** : Proposez des activités pour toute la famille : arbre généalogique, anecdotes familiales, quiz sur l'histoire familiale, diaporamas de photos anciennes.
5. **Prévoir la logistique** : Assurez-vous que l'hébergement, les repas, et les transports soient bien organisés, notamment pour les personnes venant de loin.

l. Qu'est-ce que la psycho généalogie ?

La **psychogénéalogie** est une approche qui lie la généalogie et la psychologie. Elle repose sur l'idée que certains comportements, événements ou traumatismes vécus par des ancêtres peuvent se transmettre à travers les générations et influencer les membres actuels de la famille. Le concept a été popularisé par la psychothérapeute Anne Ancelin Schützenberger. La psychogénéalogie aide à comprendre comment des schémas émotionnels ou comportementaux peuvent se répéter au sein d'une même famille.

L'objectif est d'identifier ces schémas en explorant l'arbre généalogique et en cherchant les

événements significatifs (traumatismes, secrets de famille, conflits non résolus) qui peuvent avoir un impact inconscient sur la vie actuelle des descendants.

m. Où trouver des généalogies de stars ou célébrités ?

Les généalogies de stars ou célébrités sont souvent recherchées par les amateurs de généalogie et les curieux. Il existe plusieurs ressources en ligne pour consulter ces arbres généalogiques :

1. **Geneastar** : Un site spécialisé qui propose des arbres généalogiques de personnalités publiques, qu'elles soient artistes, hommes politiques, ou figures historiques.
2. **Geneanet** : Certaines généalogies de célébrités y sont disponibles, partagées par les utilisateurs ou issues de recherches professionnelles.
3. **Archives nationales** : Les archives peuvent également contenir des documents concernant des personnalités publiques qui ont laissé des traces dans l'histoire.

n. La noblesse en généalogie : tout le monde a-t-il des ancêtres nobles ?

Non, tout le monde n'a pas forcément des ancêtres nobles. La noblesse représente historiquement une minorité de la population française. Toutefois, en raison du phénomène de multiplication des ancêtres, il est possible que certaines familles aient des liens lointains avec des lignages nobles. Il est également vrai que les mariages entre nobles et non-nobles ont pu survenir, notamment avec des familles bourgeoises enrichies. Cependant, ces cas restent minoritaires dans les arbres généalogiques de la plupart des familles.

Sources spécifiques pour la recherche de noblesse

Lorsque des ancêtres nobles sont identifiés, les sources disponibles sont souvent plus nombreuses et mieux documentées que pour les familles non nobles. Les nobles disposaient généralement de privilèges et de droits qui les amenaient à laisser des traces plus significatives dans les archives. Voici les principales sources pour les recherches sur des ancêtres nobles :

- **Armoriaux** : Les armoriaux sont des recueils de blasons qui permettent d'identifier les familles nobles et leur statut à travers les âges.
- **Registres de la noblesse** : Les Registres de la noblesse ou états de la noblesse sont des documents administratifs où étaient recensées les familles nobles et leurs titres, souvent à des fins fiscales (exonérations, par exemple).
- **Archives judiciaires et notariales** : Les nobles étaient fréquemment impliqués dans des contrats et des actes notariés (contrats de mariage, testaments) qui sont aujourd'hui conservés dans les archives départementales. Ces documents offrent un aperçu détaillé des relations et possessions des familles nobles.
- **Généalogies nobiliaires** : De nombreuses familles nobles faisaient dresser des généalogies détaillées, parfois même avant les lois de 1789 abolissant les privilèges de la noblesse. Ces généalogies étaient souvent publiées ou conservées dans des fonds privés ou dans des bibliothèques comme la Bibliothèque nationale de France.

Avoir des ancêtres nobles est-il courant ?

En raison de la petite proportion de la population que la noblesse représentait (environ 2 % sous l'Ancien Régime), il est peu probable que chaque généalogiste découvre une ascendance noble dans son arbre. Cependant, au fil des siècles, certaines branches de familles nobles ont pu se diluer dans la population générale par des mariages ou des alliances avec des bourgeois ou des roturiers.

Il faut également être vigilant face à certaines légendes familiales : beaucoup de personnes pensent avoir des ancêtres nobles, mais ces récits ne sont pas toujours corroborés par les documents historiques. Seuls des documents probants tels que des actes de noblesse, des titres, ou des généalogies vérifiées peuvent confirmer une ascendance noble.

o. Les calendriers utilisés en France .

En France, au cours des siècles, deux systèmes calendaires principaux ont été utilisés : le calendrier julien, le calendrier grégorien, et brièvement le calendrier républicain. Chaque calendrier a ses spécificités et a été utilisé à des périodes différentes, ce qui peut compliquer les recherches généalogiques. Il est donc essentiel de bien comprendre ces systèmes et de savoir comment convertir les dates pour interpréter correctement les documents d'archives.

Le calendrier julien :

Le calendrier julien a été introduit par Jules César en 46 av. J.-C. Il était basé sur une année de 365,25 jours, avec une année bissextile tous les quatre ans pour compenser le décalage entre l'année civile et l'année solaire réelle. Ce système, bien qu'une avancée par rapport aux calendriers précédents, accumulait un retard d'environ 11 minutes par an, ce qui entraînait au fil des siècles un décalage important des dates des équinoxes.

En France, le calendrier julien a été utilisé jusqu'à l'adoption du calendrier grégorien en 1582. À cette date, pour corriger le décalage accumulé, 10 jours ont été supprimés (passage direct du 9 décembre 1582 au 20 décembre 1582).

Période d'utilisation en France : Jusqu'à 1582, lorsque le calendrier grégorien l'a remplacé.

Le calendrier grégorien :

Le calendrier grégorien est celui que nous utilisons aujourd'hui. Il a été introduit en 1582 par le pape Grégoire XIII pour corriger un décalage accumulé dans le calendrier julien en raison d'une mauvaise prise en compte de la durée de l'année solaire. Ce décalage entraînait un glissement des dates des équinoxes et des fêtes religieuses comme Pâques.

En France, le calendrier grégorien a été officiellement adopté le 9 décembre 1582 (le lendemain étant le 20 décembre, supprimant ainsi dix jours). Toutefois, son adoption a été progressive dans certains pays européens.

Période d'utilisation en France : Depuis 1582 jusqu'à aujourd'hui.

Le calendrier républicain :

Le calendrier républicain a été instauré pendant la Révolution française, à partir du 22 septembre 1792 (Jour de l'an I de la République), mais il a officiellement été mis en place à partir du 6 octobre 1793. Il remplaçait le calendrier grégorien pour marquer la rupture avec le passé monarchique et religieux. Les mois du calendrier républicain avaient des noms inspirés des saisons et de la nature (ex. : Vendémiaire, Brumaire, Frimaire, etc.), et chaque mois était divisé en trois décades de dix jours.

Le calendrier républicain a été utilisé jusqu'au 1er janvier 1806, quand Napoléon Bonaparte a rétabli le calendrier grégorien. Toutefois, il est brièvement réapparu pendant la Commune de Paris en 1871, mais uniquement pour quelques mois.

Période d'utilisation en France : Du 22 septembre 1792 au 31 décembre 1805, et brièvement en 1871.

Comment convertir les dates ?

La conversion entre le calendrier républicain et le calendrier grégorien peut être un exercice complexe. Il existe cependant plusieurs outils pour faciliter cette tâche.

- Méthode manuelle : Il est possible de convertir une date républicaine en date grégorienne en se référant à des tableaux de correspondance ou à des formules mathématiques. Par exemple, pour une date républicaine donnée, des calendriers spécifiques peuvent indiquer le jour équivalent dans le calendrier grégorien.

- Outils en ligne : Des convertisseurs automatiques sont disponibles pour convertir une date républicaine en date grégorienne et inversement. Des sites comme convertisseur.fr ou calendarhome.com proposent ces outils gratuitement.

- Outils logiciels : Des logiciels de généalogie comme Heredis ou Généatique intègrent des fonctionnalités de conversion des dates républicaines vers des dates grégoriennes.

Voici quelques exemples de conversion :

- Le 1er Vendémiaire de l'an I correspond au 22 septembre 1792.
- Le 1er Brumaire de l'an II correspond au 22 octobre 1793.

Les archives et les calendriers :

Dans les archives généalogiques françaises, les documents d'avant 1582 (ou d'avant l'adoption du calendrier grégorien dans certaines régions) peuvent être datés selon le calendrier julien, tandis que ceux datés entre 1792 et 1806 peuvent être en calendrier républicain. Il est donc important de vérifier quelle norme calendaire est utilisée pour les interpréter correctement.

p. Comment interpréter les causes de décès dans les anciens actes ?

Les **causes de décès** dans les anciens actes d'état civil ou les registres paroissiaux sont souvent formulées différemment des termes modernes. Les **termes médicaux** anciens incluent parfois des descriptions vagues ou générales, comme "maladie de langueur" (souvent associée à la tuberculose) ou "fièvre" (qui pouvait désigner différentes maladies infectieuses). Ces descriptions offrent un aperçu des conditions sanitaires de l'époque et des épidémies fréquentes, comme le choléra ou la variole.

La mortalité infantile et les mentions de "mort-né"

La mortalité infantile était particulièrement élevée avant le 20ème siècle, et cela se reflète dans les registres paroissiaux et d'état civil. Les actes de baptême, de sépulture ou d'état civil mentionnent fréquemment des enfants "mort-né". Cela désigne un enfant décédé à la naissance ou juste avant d'avoir été baptisé, ce qui était courant en raison de la faiblesse des soins prénataux et des conditions d'accouchement difficiles.

Les mentions "mort-né" peuvent être accompagnées de détails supplémentaires, mais il est souvent difficile de connaître la cause exacte du décès. Le taux de mortalité infantile, dû à des infections, des complications à la naissance, ou des conditions de vie précaires, restait très élevé jusqu'au 19ème siècle.

Ces enfants, selon les pratiques de l'époque, n'étaient parfois pas enregistrés dans les mêmes registres que les enfants baptisés, ce qui peut compliquer les recherches généalogiques. Certaines paroisses procédaient néanmoins à une mention dans les registres de sépulture.

q. Qu'est-ce que la consanguinité en généalogie ?

La **consanguinité** en généalogie correspond aux **liens de parenté** entre deux personnes ayant des ancêtres communs. Dans certaines régions rurales ou communautés restreintes, il n'était pas rare que des cousins éloignés se marient, ce qui pouvait générer des degrés de consanguinité élevés. Le coefficient de consanguinité permet de mesurer le degré de parenté entre deux individus. En généalogie, ces liens peuvent être étudiés pour mieux comprendre certaines dynamiques familiales, ou dans le cadre de recherches génétiques.

r. Comment faire des recherches généalogiques en dehors de la France ?

Si vos recherches s'étendent à des pays étrangers, il est important de connaître les pratiques d'archivage locales. Certains pays ont des bases de données généalogiques bien fournies et numérisées, comme les États-Unis ou le Royaume-Uni. Des plateformes comme [FamilySearch](#), Ancestry ou les services d'archives nationaux sont souvent des points de départ efficaces pour les recherches internationales. Les démarches peuvent varier selon les pays, certains exigeant des recherches sur place dans les archives locales.



s. Comment retrouver les traces d'un ancêtre parti à l'étranger ?

Lorsque des ancêtres ont émigré hors de France, les archives d'émigration et d'immigration deviennent des ressources essentielles. Par exemple, les listes de passagers partant de France, ou arrivant dans les ports américains comme Ellis Island, peuvent vous aider à identifier un ancêtre émigré. En France, les archives consulaires et les archives des colonies conservent des informations sur les Français partis s'installer à l'étranger. Des sites comme [Ancestry](#) ou [Findmypast](#) disposent de bases de données sur les émigrations, notamment vers les Amériques ou l'Australie.

t. La généalogie lorsque l'on a été adopté : est-ce possible ?

La recherche généalogique dans le cadre d'une **adoption** peut être un sujet délicat, surtout lorsqu'il s'agit de retrouver ses origines biologiques. Toutefois, des solutions existent pour les personnes adoptées souhaitant retracer leur histoire familiale.

Peut-on faire une généalogie en étant adopté ?

Oui, il est tout à fait possible de faire des recherches généalogiques lorsque l'on a été adopté, mais cela dépend du type d'adoption :

- **Adoption plénière** : Cette forme d'adoption coupe légalement tous les liens avec la famille biologique. En règle générale, l'adopté est enregistré dans les registres d'état civil comme l'enfant des parents adoptifs, et il n'a aucun accès automatique aux informations sur ses parents biologiques. Toutefois, il est possible de demander une levée de l'anonymat sous certaines conditions.

- **Adoption simple** : Dans ce cas, l'adopté conserve des liens légaux avec sa famille biologique, même s'il est adopté par une nouvelle famille. Cela peut faciliter l'accès aux informations généalogiques sur les parents biologiques.

Le droit de communication des origines :

En France, les personnes adoptées disposent d'un droit de connaître leurs origines sous certaines conditions, en particulier lorsqu'elles souhaitent avoir accès à des informations sur leurs parents biologiques. Ce droit est régi par la loi et est encadré par le Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP). Le CNAOP peut intervenir pour faciliter la recherche d'informations tout en respectant l'anonymat des parents biologiques, s'il a été souhaité.

Les démarches pour retrouver ses parents biologiques ou obtenir des informations sur eux peuvent inclure :

1. Demande auprès du CNAOP : Si l'adoption est plénière, le CNAOP peut intervenir pour tenter de contacter les parents biologiques et obtenir leur consentement pour la communication des informations.
2. Consultation des dossiers d'adoption : Les adoptés peuvent consulter les archives et documents relatifs à leur adoption (acte de naissance original, dossiers d'adoption) si l'anonymat des parents n'a pas été demandé ou levé.
3. Recherche dans les archives départementales : Certaines informations peuvent être disponibles dans les archives des services sociaux ou les tribunaux ayant géré l'adoption.

Solutions pour les recherches généalogiques :

En plus des démarches légales auprès du CNAOP, certaines méthodes généalogiques modernes peuvent également aider :

- Tests ADN : De plus en plus de personnes adoptées utilisent des tests généalogiques ADN pour retrouver des membres de leur famille biologique, notamment par l'intermédiaire de bases de données génétiques comme 23andMe ou MyHeritage. Ils sont illégaux en France, voir la rubrique [généalogie et ADN](#).

- Groupes de soutien : Il existe des associations et des groupes spécialisés dans l'aide aux personnes

adoptées pour retrouver leurs origines. Ces groupes proposent des conseils et un soutien moral tout au long du processus.

u. Retrouver la trace des anciens combattants étrangers en France, notamment d'origine maghrébine ou d'Afrique

Les anciens combattants étrangers, en particulier ceux originaires du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) et d'Afrique subsaharienne, ont joué un rôle important dans l'histoire militaire française, notamment durant les deux guerres mondiales, la guerre d'Indochine et la guerre d'Algérie. Retrouver la trace de ces soldats dans les archives peut être une démarche complexe, mais plusieurs ressources sont disponibles pour ceux qui souhaitent reconstituer leur parcours.

Les archives militaires françaises :

Les soldats d'origine maghrébine ou africaine ayant servi sous le drapeau français sont répertoriés dans les archives militaires françaises. Ces archives incluent des dossiers de recrutement, des états de service et des informations sur les distinctions obtenues. Voici les principales sources à consulter :

- Service historique de la Défense (SHD) : Le SHD conserve les dossiers individuels des soldats ayant servi dans l'armée française, y compris les soldats coloniaux et étrangers. Les registres matricules (dossiers de recrutement) sont souvent la première source à consulter pour retrouver des informations sur le parcours militaire d'un ancêtre.
- Les registres des troupes coloniales : Ces registres, conservés au SHD, répertorient les soldats originaires des colonies, dont les troupes d'infanterie coloniale (tirailleurs sénégalais, algériens, marocains, etc.).

Les archives nationales d'outre-mer (ANOM) :

Les Archives nationales d'outre-mer (ANOM), situées à Aix-en-Provence, sont une source précieuse pour retrouver des informations sur les anciens combattants d'origine maghrébine ou africaine. Les ANOM conservent des dossiers administratifs, des listes de militaires et des documents relatifs à la conscription dans les colonies françaises.

Ces archives incluent également les listes des engagés et des tirailleurs sénégalais ou nord-africains ayant participé aux conflits. Il est possible d'y retrouver des dossiers complets concernant les campagnes militaires menées par ces soldats.

Les archives départementales :

Pour les soldats ayant été démobilisés ou ayant reçu des pensions militaires après leur service, il est possible de consulter les archives départementales. Ces archives contiennent des dossiers de pensions militaires qui peuvent inclure des informations sur les anciens combattants d'origine étrangère résidant en France après les guerres.

Les sources spécifiques au Maghreb et à l'Afrique :

Dans certains cas, les archives locales dans les pays d'origine des soldats peuvent également fournir des informations complémentaires. Par exemple, les archives nationales en Algérie, au Maroc ou en Tunisie conservent des documents sur les conscrits envoyés en France. Cependant, l'accès à ces documents peut varier en fonction des lois locales et des conditions d'archivage.

Les bases de données en ligne :

Certaines informations sur les anciens combattants étrangers peuvent être trouvées en ligne via des bases de données comme Mémoire des Hommes. Ce portail propose des listes de soldats morts pour la France, incluant de nombreux combattants d'origine étrangère, ainsi que des documents numérisés relatifs aux campagnes militaires.

Les décorations et distinctions :

Les anciens combattants étrangers qui ont reçu des médailles ou des décorations militaires (comme la Médaille militaire ou la Légion d'honneur) sont répertoriés dans les bases de données des décorés.

Ces informations peuvent aider à retracer les faits d'armes et les campagnes militaires auxquelles ces soldats ont participé.

v. Comment imprimer son arbre généalogique en grand format ?

Imprimer un arbre généalogique en grand format peut nécessiter des logiciels ou des services spécialisés pour gérer des documents de grande taille. Voici quelques options pour réaliser une impression de qualité :

1. Utiliser un logiciel d'arbre généalogique avec une option d'impression : Des logiciels comme [Family Tree Maker](#), [MyHeritage](#) ou [GenoPro](#) permettent souvent de générer des fichiers PDF haute résolution en grand format, adaptés pour l'impression.
2. Faire appel à un service d'impression généalogique : Des entreprises spécialisées comme [MyHeritage](#) et [Geneanet](#) proposent des services d'impression d'arbre sur des supports de grande taille, tels que des affiches ou des toiles. Vous pouvez personnaliser le format, le style et les couleurs.
3. Imprimer soi-même : Si vous avez accès à une imprimante grand format, vous pouvez exporter votre arbre au format PDF, puis l'imprimer en définissant les dimensions souhaitées. Assurez-vous de choisir un fichier haute résolution pour éviter la pixellisation.
4. Astuce de mise en page : Pour les arbres très étendus, envisagez des impressions en plusieurs sections ou des options de mise en page comme les arbres en éventail ou en tableau, qui maximisent l'espace et la lisibilité.

En prenant en compte la taille de votre arbre et les options de personnalisation, vous pouvez choisir la meilleure option pour une impression fidèle et lisible de votre histoire familiale.

MAJ 30/10/2024

Les commentaires sont fermés.

[Archives départementales en ligne](#) © 2025 -

Généalogie (état-civil et registres paroissiaux), cadastre, recensements de population etc. gratuit et en ligne.

Liens : [Forum](#) - [Administration](#) - [Haut de page](#) - [Mentions légales](#)

